

Les nouveautés de la rentrée

A partir du 15 septembre 2022, la commune de Saint-Sauveur ne sera plus habilitée à encaisser le règlement de vos factures cantine et ALAE.

COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Chaque mois, vous recevrez un avis à payer de la trésorerie. Vous pourrez le régler avec les moyens de paiement habituels : chèque, espèces ou carte bancaire en ligne.



PAIEMENT EN LIGNE :

La procédure reste inchangée : sur le portail familles.



PAIEMENT PAR CHEQUE :

Votre chèque devra être adressé au centre de traitement de chèques de Créteil accompagné du talon optique joint à l'avis à payer :

S.C.T. CRETEIL - T.S.A. 60351—94974 CRETEIL Cedex 9

NE DEPOSEZ PLUS DE CHEQUE A LA MAIRIE DE ST SAUVEUR, NOUS NE POURRONS PAS FAIRE SUIVRE



PAIEMENT EN ESPECES OU CARTE BANCAIRE AU GUICHET :

- ◆ Après de n'importe quel guichet du Trésor Public *sauf Antenne de Fronton qui ferme ses portes au 01/09/2022*. L'antenne la plus proche se trouve à Grenade/Garonne.
- ◆ Après des buralistes partenaires dont vous trouverez la liste sur : www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite
Le bureau le plus proche se trouve à Bruguières. **Les paiements en espèces sont limités à 300 € maximum.**

Un nouveau mode de paiement à partir du mois de novembre

La municipalité souhaite élargir l'offre de paiement aux familles et proposer le mode de paiement par prélèvement. Si vous êtes intéressé (e), nous vous invitons à nous fournir votre R.I.B. par courriel à k.trilla@ville-saint-sauveur.fr

Vous serez tenu (e) informé (e) de la date d'ouverture de ce service le moment venu.

Une tarification sociale sous conditions

La tarification au quotient familial est proposée **UNIQUEMENT** aux familles ayant fourni un dossier d'inscription **COMPLET**.



Reire aux questions

Je ne trouve pas la fiche sanitaire 2022-2023

La fiche sanitaire n'existe plus. Les renseignements médicaux doivent être directement renseignés sur la fiche enfant du portail familles.

Nous sommes séparés, chacun veut régler ses factures et ses réservations

Les deux parents doivent fournir chaque année une demande écrite ou à défaut le jugement de garde. Chacun aura son propre compte et aura accès à son planning et ses factures. La mise en place de cette garde partagée interviendra seulement après la demande conjointe.

On me demande un PAI mais mon enfant n'est pas concerné

Le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est obligatoire **UNIQUEMENT** pour les enfants qui en bénéficient.

Le montant de ma facture me semble élevé !

Vérifiez la complétude de votre dossier :

- ◆ Avez-vous fourni votre attestation CAF ou avis d'imposition ainsi que l'ensemble des pièces demandées ?
- ◆ Avez-vous complété les renseignements sur le portail (fiches famille et enfant) ?
- ◆ Avez-vous procédé aux réservations des repas et ALAE ?

Dans le cas contraire, un tarif majoré est appliqué (cf règlement).

Je veux réserver les repas de mon enfant, mais le portail familles refuse mes demandes

- ◆ les repas semaine et ALAE du mercredi doivent être réservés 5 jours avant (avant 17h). Des réservations « dernière minute » sont encore possibles avec un tarif supérieur.
- ◆ L'ALAE du matin/soir doit être réservé au plus tard la veille avant 17h.

Le portail familles ne fonctionne pas toujours correctement

Utilisez exclusivement Google Chrome pour vous connecter au portail. Des bugs peuvent se produire avec les autres navigateurs.

Mon enfant ne fréquente pas les services périscolaires. Dois-je quand même remplir le dossier d'inscription ?

Oui. Pour la sécurité de votre enfant, car vous pourriez être amené(e) en cas d'imprévu, à utiliser nos services en cours d'année.

Pour toute question sur vos factures :

Karine TRILLA 05 34 27 31 68 ou k.trilla@ville-saint-sauveur.fr

Pour toute question relative à vos réservations :

Magali MENDEZ 06 25 49 46 30 ou m.mendez@ville-saint-sauveur.fr

Pour toute difficulté à régler vos factures :

Joanna LANTOINE 05 34 27 31 68 ou j.lantoine@ville-saint-sauveur.fr

Pour prendre RV avec l'élú chargé des affaires scolaires :

Philippe BRACHET 05 34 27 31 68 ou accueil@ville-saint-sauveur.fr